



CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Créteil, le 4 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le préfet signe les premiers « Plan Mercredi » avec 7 communes

Le 31 décembre 2018, le préfet du Val-de-Marne, Laurent PREVOST, a signé les premiers Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) labélisés « Plan Mercredi » avec les communes de Cachan, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Nogent-sur-Marne, Orly et Saint-Maurice.

Dans ce cadre, grâce à l'accompagnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), des services de l'Éducation Nationale et de la CAF, les communes signataires s'engagent à :

- mettre en place, dans un cadre structuré, des activités éducatives de grande qualité le mercredi, intégrant des sorties éducatives ;
- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec l'ensemble des temps de l'enfant ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.

Ce sont au total près de 9 650 élèves qui bénéficieront de ces activités dans le cadre des 7 premiers « Plan Mercredi » du département.

Plan mercredi : une ambition éducative pour tous les enfants

Annoncé en juillet dernier par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER, le Plan Mercredi est la mise en place d'un label qui garantit la qualité des activités périscolaires proposées aux enfants de 3 à 11 ans, de la maternelle à l'entrée au collège. Établi sur la base d'une charte qualité, le label permet d'assurer un cadre de confiance global : pour les familles, il assure la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des professionnels, et pour les collectivités, il permet de mettre en avant des activités périscolaires adaptées.

Le Plan Mercredi propose également des solutions et des financements aux collectivités qui souhaitent développer des mercredis périscolaires de qualité, en complémentarité avec l'école, et ainsi obtenir le label associé. Dans le cadre du dispositif décidé par le Gouvernement, les 7 communes signataires disposent désormais d'un soutien financier de la CAF, pouvant aller jusqu'à 1 € par heure et par enfant.

Pour construire son Plan Mercredi, rendez-vous sur :

<http://planmercredi.education.gouv.fr/construire-un-plan-mercredi>